

CONVENTION 2024
entre l'association Etu'Récup et Bordeaux Métropole
Fonctionnement de l'association en 2024
Et Don de vélos

Entre les soussignés

Etu'Récup, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à 18 avenue de Bardanac, 33600 Pessac, représentée par **Christophe Gaydier, membre du bureau collégial**, dûment habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association, **ci-après désigné(e) « Etu'Récup »**

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa **Présidente, Madame Christine Bost**, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération n°2024-..... du Conseil de Bordeaux Métropole du xx 2024, **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de politique cyclable, de développement durable et de réduction des gaz à effets de serre, le programme d'actions initié et conçu par Etu'Récup décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention. Ce projet est conforme à l'objet statutaire de Etu'Récup.

Le 3e plan vélo métropolitain, approuvé délibération du conseil métropolitain du 25 novembre 2021, entend poursuivre les nombreuses actions développées au travers des plans vélo précédents, et d'accroître plus encore la pratique du vélo, en portant sa part modale à 18% à l'horizon 2030. Bordeaux Métropole compte parmi les métropoles les plus cyclables en France : en 2017, la part modale du vélo était de 8% à l'échelle métropolitaine et de 13% à l'échelle de Bordeaux.

Par ailleurs, le nombre de déplacements effectués à vélo augmente d'environ 10% d'année en année depuis 2015. Cette tendance s'est poursuivie en 2020 malgré le contexte sanitaire. De même entre 2022 et 2023, l'usage du vélo a augmenté de 7,5% alors que l'usage des véhicules motorisés a diminué de 1,5%. Cette confirmation récompense l'action de la Métropole mais aussi celle des associations de promotion de l'usage du vélo qu'elle soutient chaque année.

Parmi elles, l'association Etu'Récup, a été créée en 2014, afin de mettre en place une Ressourcerie sur le Campus Universitaire de Bordeaux –Pessac – Talence – Gradignan.

L'association s'engage, à son échelle, à la nécessaire transition écologique et sociale de notre société et a pour objectifs de :

- contribuer à la réduction des déchets, à travers la récupération, la valorisation et la remise en circuit d'objets ;
- promouvoir le vélo et les mobilités alternatives sur le campus universitaire et ses alentours ;
- sensibiliser à l'impact de nos modes de consommation et initier des changements de comportements permettant de devenir acteurs de la transition écologique et sociale ;
- créer des lieux et espaces de vie, ouverts à toutes et à tous, qui favorisent les liens intergénérationnels et la réduction de l'isolement des publics sensibles et créent du lien social entre les acteurs du campus et les habitants du territoire

En 2023 l'association anime trois lieux : La Ressourcerie et la Maison du Vélo Campus sur le Campus Universitaire, la Maison du Vélo de Pessac Centre et la Maison du Vélo de Gradignan.

Etu'Récup est l'un des interlocuteurs privilégiés des décideurs locaux pour ce qui concerne la circulation, la sécurité et le confort des cyclistes.

L'association organise des formations à l'apprentissage du vélo, la vélo école, dont la fréquentation, en constante augmentation, est un excellent indicateur de la dynamique des modes actifs dans la métropole.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à Etu'Récup.

Etu'Récup s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les actions décrites à l'Annexe 1 :

- le développement des mobilités alternatives et de la pratique du vélo auprès de tous les publics,
- l'affirmation du principe d'accès aux mobilités alternatives sur un large territoire,
- la contribution au développement économique et social du territoire.

Etu'Récup s'engage notamment à :

- être acteur du réseau des Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives (MAMMA) par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilité disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,

- assurer le relais du prêt gratuit de vélos métropolitains,
- faire perdurer et développer les animations, prestations et interventions de l'association (accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement et matériellement au projet de Etu'Récup. Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- gérer, via son concessionnaire Kéolis Bordeaux Métropole Mobilités, le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- coordonner le réseau des MAMMA : mettre en relation les différents acteurs, assurer le partage de connaissances, aider à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...,
- valoriser les services et animations des maisons des mobilités par le biais de la communication
- fournir aux associations des documents d'information et de communication.

Par ailleurs, suite à la réforme de vélos de l'ancienne Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives, il est proposé un don de 94 vélos. Ils feront l'objet d'un procès-verbal de remise.

Il est précisé qu'une valeur a été définie au regard de l'état des cycles. En effet, ces vélos sont réformés pour des raisons d'obsolescence (difficulté à retrouver des pièces spécifiques ou des batteries) et d'usure. Ils seront donc donnés en l'état pour être utilisés pour les pièces détachées. L'association s'engage expressément, tant pour son compte que celui de ces ayant-cause, à n'exercer aucun recours en garantie contre Bordeaux Métropole. Elle s'engage également à retirer les mentions Bordeaux Métropole et à transférer les coordonnées du propriétaire sur l'identifiant du fichier national des cycles.

Ainsi, il est fait un don de 94 vélos d'une valeur estimée à 310€ tels que décrits dans le tableau suivant :

Modele de vélo	Marque	Etu'Récup	Valeur amortissement comptable	Evaluation don BM
vélos classique monovitesse Beach Cruiser blanc	Arcade	90	0,00 €	1€/vélo
vélos enfants VTC musculaire d'occasion	Arcade	2	0,00 €	10€/vélo
vélos cargos caisse pour enfants (-6ans et -4ans)	Arcade	1	0,00 €	100€/vélo
Vélo cargo T-Box benne	Arcade	1	0,00 €	100€/vélo

ARTICLE 2. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable jusqu'à la fin 2024 sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA SUBVENTION

Outre le don de 94 vélos pour un montant estimé à 310€, Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'association Etu'Récup une subvention plafonnée à 56 000 €, équivalent à 32,8% du montant total

estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 170 650 €), établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2. Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que Etu'Récup devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 44 800 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 11 200 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditée au compte de Etu'Récup selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 6. JUSTIFICATIFS

Etu'Récup s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2025, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 3 et définis d'un commun accord entre les deux parties.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7. AUTRES ENGAGEMENTS

- Etu'Récup communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- Etu'Récup fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Etu'Récup, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : Etu'Récup pourra être soumis aux directives métropolitaines de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire.
- Etu'Recup s'engage à reprendre les vélos réformés en l'état pour pièces détachées, à supprimer toute mention Bordeaux Métropole sur les cycles et à transférer les coordonnées du propriétaire sur l'identifiant du fichier national des cycles.

ARTICLE 8. CONTRÔLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Etu'Récup s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, Etu'Récup devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, Etu'Récup conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 9. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Etu'Récup exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. Etu'Récup s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 10. COMMUNICATION

Etu'Récup s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Etu'Récup sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celui-ci peut respectivement exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 13. RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 15. ÉLECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour Etu'Récup :

Monsieur le membre du bureau collégial
Etu'Récup
18 avenue de Bardanac
33600 Pessac

ARTICLE 16. PIÈCES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : programme d'action
- Annexe 2 : budget prévisionnel
- Annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires

Pour l'Association Etu'Récup
Le :

Le Membre du bureau collégial,

Christophe Gaydier

Pour Bordeaux Métropole
Le :

La Présidente,

Christine Bost

Annexe 1 Programme d'actions

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

Première Ressourcerie et Maison du Vélo en France à l'échelle d'un campus. Etu'Récup, association créée en 2014, a pour objectifs :

- La contribution à la réduction des déchets, à travers la récupération, la valorisation et la remise en circuit d'objets ;
- La promotion du vélo et des mobilités alternatives sur le campus universitaire et ses alentours ;
- La création de lien social entre les acteurs du campus et les habitants du territoire à travers ses activités (animations de sensibilisation, ateliers et événements) ;
- La création de lieux et espaces de vie, ouverts à toutes et à tous, qui favorisent les liens intergénérationnels et la réduction de l'isolement des publics sensibles.

Les étudiant.e.s, avec une moyenne d'âge entre 18 et 23 ans, constituent une population au début de sa vie d'adulte et donc au début de sa prise d'autonomie et de la construction de ses propres habitudes, notamment de consommation. La sensibilisation et la mise en place d'actions de sensibilisation et d'incitation au changements de comportements vers des modes de consommation et de mobilités plus soutenables, solidaires et respectueux de l'humain et de l'environnement est donc stratégique pour la société sur le moyen et long terme.

Notre association participe donc à la transformation des modes de consommation et de mobilité et s'engage, à son échelle, à la nécessaire transition écologique et sociale de notre société. Elle est ouverte à toutes et à tous, étudiants et non étudiants sans distinction de sexe ou d'origine et anime quatre lieux : La Ressourcerie du Campus et les trois antennes de la Maison du Vélo Campus, Pessac et Gradignan. Les 9 salarié.e.s et les 150 bénévoles accueillent le public du mardi au samedi de 13h à 18h, 19h ou 20h selon les jours.

A la Ressourcerie, l'association récupère, valorise via le tri ou le réemploi de matériaux, et remet en circuit à petits prix des objets afin de leur donner une seconde vie et de réduire les déchets. Les objets qui ne partent pas en boutique à petit prix, à prix libre ou gratuitement sont redirigés vers des partenaires ou éco-organismes spécialisés dans le réemploi de matériaux.

L'association anime aussi des ateliers participatifs de réemploi et d'auto-réparation, co-organise des événements éco-responsables et propose des solutions aux particuliers et entreprises pour promouvoir des modes de consommation et de mobilité soutenables. Atelier zéro-déchet, atelier bois, animations de stands, plus de 1 000 événements ont été organisés depuis 2014 permettant de promouvoir des modes de consommation soutenables dans une ambiance chaleureuse.

La Maison du Vélo, quant à elle, a vocation à promouvoir la pratique quotidienne du vélo et des mobilités alternatives auprès du grand public mais aussi des institutions et entreprises du territoire. Atelier participatif de mécanique vélo, atelier mobile d'auto-réparation ou animations ludiques et interventions en entreprises et collectivités permettent de promouvoir la vélonomie, accessible à toutes et tous. La vélo-école, la remise en selle et les sessions de formation à la sécurité ou au partage de la route permettent d'initier ou sécuriser ceux et celles qui souhaitent se lancer.

Les activités de l'association continuent de connaître un développement important : le tonnage de meubles et objets collectés et valorisés s'élevait en **2022 à plus de 78 tonnes** (50 en 2017) - et le nombre d'adhérent.e.s a atteint **3 138** (1518 en 2017). Depuis 2014, ce sont plus de **378 tonnes d'objets** qui ont été collectés et détournés des ordures et plus de **13 000 ateliers participatifs** et solidaires organisés dans nos locaux.

La gouvernance associative d'EtuRécup est constituée d'une majorité d'étudiant.e.s et fonctionne de façon collégiale. L'association fait aujourd'hui partie de plusieurs réseaux nationaux (le RESES -Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire, le Réseau étudiant Animafac, L'Heureux- Cyclage - réseau national des ateliers vélo participatifs et solidaires, la FUB - Fédération nationale des usagers de la bicyclette qui promeut l'usage du vélo au quotidien) et plusieurs réseaux du territoire (la MNE - Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux, Renàire - le réseau des recycleries et ressourceries de Nouvelle-Aquitaine).

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

Dans le cadre de l'appel à projet des Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives, EtuRécup anime depuis 2018 la Maison du Vélo du Campus à l'échelle intercommunale (PPA Bordeaux Inno Campus – Pessac – Talence Ouest et Gradignan). La Maison du Vélo (MDV) comptait trois antennes en 2022 : La MDV du Campus (5 Allée Maine Biran, Pessac), la MDV de Pessac (3 rue des poilus, Pessac) et la MDV de Gradignan (Avenue Jean Larrieu, Parc du Château de l'Hermitage, Gradignan).

Objectifs

La création d'une maison du vélo et des mobilités sur le campus est au cœur des enjeux métropolitains car elle participe activement à la politique cyclable métropolitaine et contribue depuis début 2018 à la mise en œuvre du plan vélo métropolitain auprès d'un public très large (étudiant.e.s, chercheuse.e.s, personnels du campus, et riverain.e.s des communes de Pessac, Talence et Gradignan), et a pour objectifs de :

1. **Donner envie de faire du vélo**
2. **Donner à toutes et tout l'accès à un vélo**
3. **Initier à la pratique du vélo**
4. **Permettre de circuler à vélo en toute sécurité**
5. **Réduire les déchets et réemployer les vélos et pièces détachées.**

Descriptif des actions

1. Donner envie de faire du vélo

Afin de promouvoir l'usage du vélo au quotidien, la MDV propose des **actions de sensibilisation positives et d'animation ludiques** afin de donner envie de faire du vélo. Ces actions permettent de mettre en avant les impacts de la pratique du vélo et des mobilités actives, notamment en termes de diminution de la congestion automobile, rationalisation des temps de déplacements, impact positif sur la santé, obésité, coût économique diminué, etc. et cela, à travers des expositions, brochures, animations en entreprises, etc. Elles sont organisées à destination de la population étudiante, du grand public mais aussi auprès de salarié.e.s des institutions des trois communes et plus particulièrement sur le secteur de Bordeaux Inno Campus.

→ L'organisation d'actions de sensibilisation et d'animation

Dans le cadre des rentrées universitaires, de temps fort comme la semaine de la mobilité ou d'événements organisés par nos différents partenaires, la MDV propose des animations hors de

ses murs : ateliers mobiles de réparation, balades à vélo sur le campus, balades bucoliques ou sessions de gravage bicycode.

Afin de promouvoir les trajets «domicile-travail» et l'usage au quotidien de la bicyclette, nous intervenons également auprès de salarié-e-s de différentes institutions à travers des ateliers de sensibilisation, de mécanique participative, de marquage bicycode mais aussi, des essais de vélos atypiques (pliant, cargo, biporteur etc.), des balades de remise en selle et de découverte des aménagements cyclables. **En 2022, nous sommes intervenus auprès de six institutions du territoire pour un total de 25 interventions et plus de 350 bénéficiaires.**

→ **Co-organisation de la Fête du Vélo de Pessac**

En partenariat avec la Ville de Pessac, EtuRécup organise la Fête du Vélo de Pessac. A travers des animations ludiques, des informations et des échanges autour de la pratique du vélo proposés dans un cadre festif et agréable, il s'agit de donner envie de faire du vélo, et tout simplement célébrer sa pratique.

L'équipe salariée et bénévole a proposé en 2023 **six animations** en parallèle de son stand général d'information : une bourse aux vélos, l'atelier participatif de diagnostic et réparation vélo, un atelier d'adaptation posturale, un espace de démonstration et essai de vélos atypiques, un grand tournoi de mécanique vélo et une course de mini vélos.

Les autres acteur-trice-s du vélo à Pessac ont proposé de nombreuses animations aux participant.e.s. Bordeaux Métropole, la MAMMA, TBM, Vélo-Cité, VTT Gravel, Poney, Bird, Vélooptimised, Tri d'Union et la Police Municipale étaient présent-e-s pour présenter leurs activités ou leurs services sur Pessac mais aussi proposer des parcours de sensibilisation et de maniabilité. Le stand de la Ville accueillait l'exposition consacrée au Plan Vélo et des échanges sur l'état d'avancement et les perspectives de réalisations d'aménagements cyclables, une distribution de kit de sécurité pour les CM2, un quiz fresque du climat, un parcours de maniabilité organisé par Pessac Animation et la Police Municipale et une customisation de gilets de sécurité.

Pour ambiancer la matinée, Ricochet Sonore en a mis plein les yeux et les oreilles aux pessacais-e-s dans une ambiance festive et musicale et animé des quizz, thématique bicyclette!, tandis que Alt-, avec son Bistrot mobile, et EPISOL Pessac avec son vélo-cargo multifonctions, proposaient des animations culinaires ainsi que des boissons.

La Fête du Vélo a vocation à être organisée annuellement.

2. Donner à tous l'accès à un vélo

→ **Permettre à tous d'acquérir un vélo d'occasion à petit prix**

Le coût d'un vélo - encore plus depuis son envol suite à la crise sanitaire - est souvent un frein à la pratique, c'est ce que nous avons pu constater au quotidien au sein du campus universitaire (étudiant.e-s et personnels précaires) ou dans les quartiers prioritaires de villes voisines. La Maison du Vélo d'EtuRécup s'est donc donné comme objectif de proposer un vélo pour tous.te.s, quels que soient leurs moyens financiers. EtuRécup propose des vélos d'occasion, récupérés, et à remettre en état à partir de 20 euros. Pour ceux qui sont très démunis, une participation bénévole à l'atelier (travail de démontage de vélos par exemple), permet d'acquérir un vélo sans échange financier (troc bénévole) afin de garantir l'accès à un vélo pour chacun. Tous les cyclistes qui effectuent leur réparation peuvent bénéficier de pièces détachées d'occasion à petits prix qui sont issues du démontage de vélos usagés. **En 2022, le prix de vente moyen d'un vélo a été de 45 euros.**

– Animer des ateliers de mécanique vélos pour permettre l'autonomie dans la réparation

De nombreux vélos restent immobilisés dans les garages et les caves faute de compétences en mécanique de base (crevaisson, réglages, etc.). De façon générale, un des freins principaux à la pratique du vélo reste la méconnaissance de la mécanique vélo et le manque d'autonomie dans les réparations. Les ateliers participatifs permettent de réparer son vélo, de devenir autonome dans ses réparations, mais également pour ceux qui n'en ont pas, d'acquérir un vélo de seconde main à faible coût. Les ateliers participatifs de réparation et de remise en état de vélos sont au cœur de notre projet. Ils sont encadrés par des animateurs techniciens diplômés, qui accompagnent les adhérents.

Trois lieux et six sessions par semaine : La Maison du vélo du Campus les mardi, jeudi et vendredi après-midi, la Maison du vélo de Pessac les mercredi et samedi après-midi, la Maison du Vélo de Gradignan les mercredis après-midi. **En 2022 les antennes de La Maison du Vélo ont accueilli plus de 3 665 visites sur 260 ateliers participatifs**

– Promouvoir l'offre de prêt via les vélos métropolitains

La Maison du Vélo d'Etu'Récup est le relais de l'offre de prêt métropolitain et reçoit à raison d'une permanence toutes les semaines depuis 2021 (auparavant deux fois par mois) un agent de la MAMMA pour la remise des vélos auprès des utilisateurs.

Il s'agit, pour ceux qui hésitent dans l'achat d'un vélo ou ceux qui n'ont momentanément plus de vélo de profiter d'une solution et/ou d'une expérimentation, dans l'attente de faire l'acquisition d'un vélo personnel. Avec 39 vélos livrés en 2022, Etu'Récup reste un point relais important de la Métropole après la MAMMA de Bordeaux.

– Mettre à disposition des vélos pour les associations étudiantes

La Maison du Vélo du Campus met aussi à disposition ponctuellement jusqu'à 8 vélos qu'elle prête, loue ou troc à des associations étudiantes ou associations intervenant sur le campus pour la mise en œuvre de leurs missions.

– Le Kit Bivouac pour toutes et tous

Depuis 2022, l'association propose aussi 3 vélos équipés à des adhérent.e.s pour une sortie bivouac (kit crevaisson, sacoches, tente, duvets, réchaud, vaisselle). Après dépôt d'une caution et signature d'un contrat, les vélos peuvent être empruntés pour partir en voyage plusieurs jours et permettre à ceux et celles qui n'en avaient pas forcément les moyens, de sévader un peu ! Ce kit est inspiré du Kit *Tou Bi Fri* de Recup'R ! La communication a été lancée à la fin de l'année universitaire 2022-2023 et le kit bivouac a été mis à disposition 5 fois depuis sa mise en place.

3. Initier à la pratique du vélo

De nombreux étudiants ou riverains étrangers ou non ne pratiquent pas le vélo car ils ne se sentent pas en sécurité ou parce qu'il n'ont tout simplement jamais eu l'occasion d'apprendre. En mettant en œuvre des sessions de vélo - école adulte pour les personnes n'ayant jamais pratiqué ou des séances de remise en selle pour celles qui ont besoin de dépasser leurs peurs et de sécuriser leur conduite, l'association permet d'initier de futurs cyclistes quotidiens !

– Enseigner le vélo à la vélo-école

Etu'Récup propose à ceux et celles qui n'ont jamais eu l'occasion de le faire, d'apprendre à faire du vélo en toute sécurité dans le cadre des sessions de vélo-école. Avec de la théorie et beaucoup de pratique, l'objectif des sessions de vélo-école est d'apprendre à rouler en ville en toute sécurité dans le cadre d'un cycle pédagogique comportant douze séances réparties sur un mois, à raison de 3 séances par semaine. Deux sessions de vélo-école sont organisées par an, à l'automne et au printemps et on permis en 2022 à **12 personnes de repartir en sécurité à vélo !** Les participants en situation de précarité peuvent bénéficier de l'aide du CCAS de Pessac pour accéder à une prise en charge, permettant une encore plus grande accessibilité à cette formation.

→ **Mettre à l'aise à vélo avec la remise en selle**

Les séances de remise en selle ont pour objectif de permettre à des personnes de se familiariser à nouveau à la pratique du vélo ou de se familiariser avec sa pratique en milieu urbain.

Les séances se faisaient historiquement à la demande de nos adhérent.e.s et seront organisées de façon régulière tous les deux mois environ à partir de l'année universitaire 2022-2023. Elles sont aussi proposées régulièrement lors d'interventions en entreprise. **9 séances de remise en selle ont été organisées en 2022.**

4. Permettre de circuler à vélo en toute sécurité

→ **Informier et conseiller les publics en matière de mobilités alternatives**

La Maison du Vélo propose des informations et conseils personnalisés autour des questions liées à la mobilité.

Tout d'abord, les techniciens proposent des conseils en lien avec les types de vélos, les usages et des conseils de posture.

Dans un deuxième temps, les animateurs accompagnent aussi les adhérents sur les itinéraires, la sécurité et le partage de la route ainsi que l'intermodalité.

Ceci se fait par le biais de la diffusion de documentation (flyers, cartes et plans) en lien avec les communes, Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde et les offices du tourisme ainsi que dans le cadre de l'intervention des animateurs-techniciens et bénévoles.

De façon générale, les antennes de la MDV sont aussi le relais d'informations concernant les aménagements et les infrastructures de la Métropole en place ou en cours de développement, notamment sur le secteur du PPA Bordeaux Inno Campus et de Bersol. Le territoire du campus a un très fort potentiel de report modal car les marges de progression sont importantes.

Des interventions en lien avec les risques de la pratique du vélo et l'accompagnement à la conduite sont organisées auprès du grand public et des salariés du territoire.

→ **Être le relais de la politique cyclable et des aides métropolitaines**

La Maison du Vélo est un relais de proximité efficace pour mettre en lumière les aides mises en place par Bordeaux Métropole dans le soutien à l'acquisition de vélos VAE, pliant, tricycle, cargo, etc. Elle est, de manière générale, le relais des actions de la Métropole, et notamment de celles qui visent les aménagements et projets d'aménagement, mis en place dans le cadre du Plan Vélo.

→ **Proposer le gravage bicycode des vélos**

Afin de lutter contre le vol et le recel de vélo, l'association s'est équipée en 2021 d'une machine à graver bicycode. Elle propose le gravage de vélo à la Maison du Vélo du Campus ou bien dans le cadre d'animations hors de ses murs auprès de salariés d'entreprises ou du grand public.

→ Faciliter et promouvoir la pratique des mobilités alternatives sur le territoire

Suite au renforcement de son ancrage sur ses territoires d'action ainsi que de son expertise, accompagnés d'un contexte national favorable au développement de la pratique du vélo, Etu'Récup contribue de plus en plus à des réflexions de territoire.

L'association contribue par exemple depuis fin 2021 à à l'étude de propositions d'aménagements cyclables, notamment en lien avec le Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, avec l'objectif d'éviter des discontinuités cyclables, de faciliter l'accessibilité des pistes cyclables, d'encourager un partage de la route paisible et d'éviter des conflits inter-usager-e-s. **En 2022, nous avons répondu à 15 consultations concernant des infrastructures cyclables dont 3 voies vertes du futur Réseau.**

Nous accompagnons aussi la réflexion et la mise en place du PMIE (Plan de mobilité inter-établissements) du campus de Pessac Talence et Gradignan en tant qu'acteur mobilité du territoire. En 2022, des COPIL ont été organisés et des enquêtes diffusées, pour permettre en 2023, la mise en place de groupes de travail thématiques. Etu'Récup a participé au Groupe de travail "Plan Vélo" et à la mise en place d'animations.

Ces différentes actions sont réalisées grâce à du temps salarié dédié.

→ Accompagnement et soutien au projet de la Maison des Livreurs.

Aujourd'hui bien connue du débat médiatique, la situation des livreurs des plateformes de livraison instantanée est une réalité sur Bordeaux Métropole, de plus en plus visible depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Atelier-vélo le moins cher de Bordeaux Métropole, l'atelier d'Etu'Récup accueillait de plus en plus de livreurs, qui viennent en urgence réparer leur vélo, souvent des VAE, afin de pouvoir repartir travailler le plus vite possible. Les horaires de l'atelier en après-midi sont particulièrement adaptés aux emplois du temps des livreurs, tout comme le profil des techniciens, bénévoles et les adhérents de l'association mixte, intergénérationnel et particulièrement ouvert à ce public.

Les vélos des livreurs sont très souvent peu adaptés, dangereusement réglés parfois, et leurs tenues ne correspondent pas forcément à la pratique du vélo ou à la météo. Ils sont aussi peu visibles pour les automobilistes et enfreignent souvent le code de la route et de la rue, les mettant en danger ainsi que les autres usagers. Les livreurs sont aussi en très grande majorité dans une situation de précarité sociale et professionnelle et privés de nombreux droits.

Pour répondre à ce constat à l'échelle de notre association, l'association propose des espaces et des temps de formation et de sensibilisation afin de permettre aux coursiers, et de façon plus large à tous les travailleurs ou demandeurs d'emploi en situation de précarité, de circuler en sécurité pour soi et les autres, de préserver sa santé et de faciliter leur accès aux droits.

Afin d'accompagner le projet sur le volet mobilité, Etu'Récup s'est associée aux Coursiers Bordelais, à CoopCycle, à Médecins du Monde et aux syndicats de livreurs pour porter **l'ouverture de la Maison des Livreurs de Bordeaux** inaugurée le 22 février 2023.

La Maison des Livreurs a vocation à devenir un **lieu ressource** de repos et d'accompagnement pour les coursiers. Après la mise en place d'un atelier vélo sur place, et plus largement l'équipement de la Maison en mobilier de récupération, Etu'Récup a vocation, au sein de ce projet à impulser la conception du volet mobilité de l'accompagnement des livreurs et coordonner celui-ci avec les autres ateliers vélo intéressés de la Métropole, comme Récup'R ou des acteurs de la mobilité comme BAM.

5. Réduire les déchets et réemployer les vélos et pièces détachées.

Etu'Récup participe à la réduction de la mise en déchetterie des vélos grâce à la collecte de vélos et de pièces détachées, leur réemploi et la valorisation des pièces détachées, via le démontage.

En 2022 ce sont 258 vélos qui ont été détournés des déchets et remis en circuits entiers à la MDV, et 800KG de pièces détachées remises en circuit

PLUS PRÉCISÉMENT POUR L'ANNÉE 2024

FETE DU VELO 2024

Comme convenu avec la Direction de la Multimodalité et les autres associations du réseau MAMMA, les associations du réseau MAMMA sollicitent cette année une subvention de 1 000 euros supplémentaires pour la co-organisation de la Fête du Vélo de Bordeaux Métropole, au titre du temps salarié dédié chaque année.

Avec les autres associations, nous souhaiterions avancer vers une organisation plus collégiale et coordonnée en amont, représentant les différents usagers à l'échelle de la Métropole et sensibilisant plus largement à l'usage du vélo au quotidien, à l'échelle de la Métropole et non d'une ville en particulier.

Le projet qui se dessine aujourd'hui est d'une coordination collégiale avec un pilotage par une association chaque année, et une ou des villes d'accueil différentes chaque année.

A priori, en 2024, l'édition se déroulerait à Bordeaux, étant donné les échanges déjà engagés entre l'association Vélo-Cité et les élus de la Ville de Bordeaux.

Restructuration de l'équipe de la Maison du Vélo 2023-2024.

Face aux défis de recrutement mais aussi aux défis de financement de l'équipe humaine pour assurer l'affluence sur nos sites et les sollicitations extérieures sur nos territoires, ainsi que nos axes stratégiques d'intervention auprès des institutions du territoire, l'association a lancé un chantier de réflexion en lien avec les postes de l'association et, en particulier à la Maison du Vélo.

Il se dessine un poste de coordinateur.trice de pôle chargé.e de développement qui devrait être complètement formalisé en 2024.

PMIE Campus et PMIE OIM Inno Campus

Ce poste nous permettrait d'assurer un meilleur suivi et une meilleure consultation de nos adhérent.e.s dans le cadre des PMIE en cours sur le campus universitaire et sur l'OIM Bordeaux Inno Campus, qui mobilise actuellement beaucoup de temps salariée de la coordinatrice, à défaut d'autres missions stratégiques à moyen et long terme pour l'association.

Annexe 2 Budget prévisionnel

NOM DE L'ORGANISME : **ETURECUP**

ANNEXE B _ BUDGET MAMMA ETURECUP
(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2024		Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT) A cet effet, indiquez clairement dans le tableau ci-dessous si les sommes sont HT ou TTC Pour vous aider à compléter le budget si dessous : Cf Guide de constitution des budgets Le budget 2024 doit être équilibré									
		CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)					
		Budget 2023 (1)	Budget 2024 (1)	Réalise 2023 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2023 (1)	Budget 2024 (1)	Réalise 2024 (2)	Ecart en valeur (2)		
Charges directes affectées au projet						Ressources directes affectées au projet					
00 - Achats						44 500	46 000		-16 000		
Achats d'études et de prestations de service	7 200	7 200	0	-7 200	70 - Ventes de produits finis, prestations de services			0	-46 000		
Achats stockés de matières et fournitures					Vente de produits finis, de marchandises	30 000	30 000		-30 000		
Achats non stockables (eau, énergie)	500	500			0 Prestations de services	11 000	12 000		-12 000		
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500	1 500			-500 Produits des activités annexes	3 500	4 000		-4 000		
Fournitures administratives	1 200	1 200			-1 500 Parrainages (7563)				0		
Autres fournitures	4 000	4 000			114 900 76 - Subventions d'exploitation	114 900	119 400	0	-119 400		
01 - Services extérieurs	2 400	2 550	0	-2 550	0 État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	0	15 000		-15 000		
Sous-traitance générale					0 Conseil Régional	15 000	10 000		-10 000		
Locations mobilières et immobilières	0	0			0 Conseil Départemental	5 000	5 000		-5 000		
Entretien et réparation	300	300			0 Bordeaux Métropole	65 000	65 000		-65 000		
Primes d'assurance	2 100	2 250			-300 Autres EPCI				0		
Documentation					-2 250 Ville de Bordeaux				0		
Divers					0 Autres(s) commune(s)	19 000	19 000		-19 000		
					0 Organismes sociaux				0		
					0 Fonds européens				0		
02 - Autres services extérieurs	13 100	13 900	0	-13 900	0 Emplois aidés				0		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 000	7 500			0 Autres (précisez : Université, Crous	16 000	14 400		-14 400		
Publicité, publications	1 500	1 750			0 Aides privées	4 000			0		
Déplacements, missions et réceptions	3 000	3 000			-3 000 75 - Autres produits de gestion courante	5 200	5 250	0	-5 250		
Frais postaux et de télécommunication	500	500			-500 Cotisations	5 000	5 000		-5 000		
Services bancaires	350	350			-350 Dons manuels (75411)	200	250		-250		
Divers	750	800			-800 Mécénats (75441)				0		
03 - Impôts et taxes	1 500	1 550	0	-1 550	-1 550 Abandons de frais de bénévoles (7541)				0		
Impôts et taxes sur rémunérations	1 500	1 550			0 Autres				0		
Autres impôts et taxes									0		
04 - Charges de personnel	139 400	144 450	0	-144 450	76 - Produits financiers				0		
Rémunérations du personnel	86 700	89 250			-86 250 77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0		
Charges sociales	52 700	64 500			-54 500 Reprises de subventions (777)				0		
Autres charges de personnel	700	700			-700 Autres				0		
05 - Autres charges de gestion courante					0 78 - Reprises sur amortissements et provisions				0		
06 - Charges financières					0 79 - Transfert de charges				0		
07 - Charges exceptionnelles					0				0		
08 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	1 000	1 000			-1 000 Autofinancement le cas échéant				0		
09 - Impôt sur les sociétés					0				0		
Charges indirectes affectées au projet						Ressources indirectes affectées au projet					
Charges fixes de fonctionnement									0		
Frais financiers									0		
Autres									0		
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES		164 600	170 650	0	-170 650	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTS		164 600	170 650	0	-170 650
06 - Emploi des contributions volontaires en nature						07 - Contributions volontaires en nature					
- Secours en nature					0	- Bénévolat	33 000	28 000		-28 000	
- Mise à disposition gratuite des biens et services	96 535	18 420			-18 420	- Prestations en nature	96 535	18 420		-18 420	
- Personnel bénévole	33 000	28 000			-28 000	- Dons en nature				0	
Total des contributions volontaires		129 535	46 420	0	-46 420	Total des contributions volontaires		129 535	46 420	0	-46 420

	Budget 2023 (1)	Budget 2024 (1)	Réalise 2023 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	0	0	0	0
Personnel	2021	2022	Budget 2023	Budget 2024
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	2,9	4,5	4,75	5

(1) à renseigner pour le dossier de demande
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :

